

**Pays
Val de
Loire
Nivernais**



RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Pays Val de Loire Nivernais et
du Conseil de Développement du
Pays Val de Loire Nivernais

2021



Préambule

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, et notamment l'article 79, a offert aux territoires un nouvel outil, le Pôle d'équilibre territorial et rural, figurant également dans le nouvel article L. 5741-1 du CGCT.

Cette nouvelle législation permet donc aux Pays de continuer de porter leurs actions et d'œuvrer pour la dynamisation de leurs territoires, au service des intercommunalités qui le composent. Ils peuvent constituer le cadre de contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Le Pays Val de Loire Nivernais et son Conseil de Développement se doivent de rédiger chaque année un rapport d'activités, à destination des élus et partenaires du territoire. Sur ce principe, un rapport d'activités pour l'année 2021 a été élaboré.

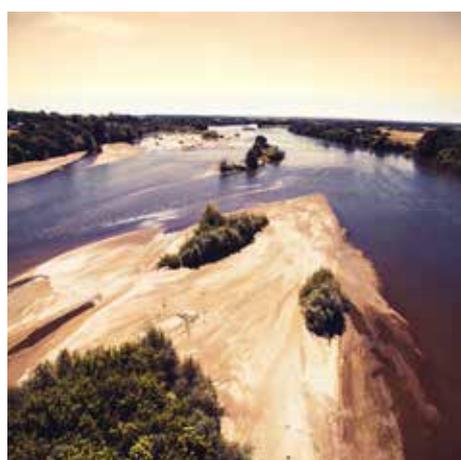
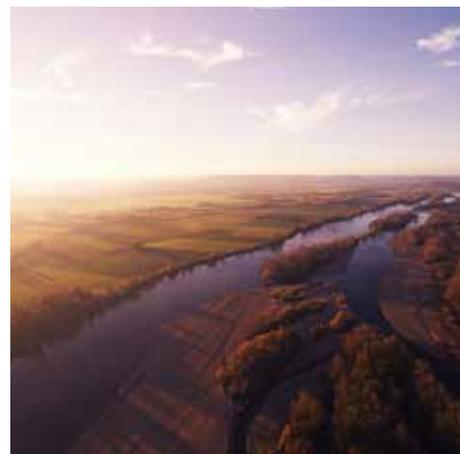
L'objectif de ce document est de dresser de manière synthétique un bilan sur les éventuelles évolutions du territoire, des missions, de l'équipe et des instances de la structure, mais également de retracer l'ensemble des actions menées sur l'année écoulée.

Directeurs de publication : Jean-Luc Martinat – Eric Guyot - Rédacteur en chef : Mani Cambefort - Conception graphique : Marion Loisy – Rédaction : l'équipe du Pays - Photographies/pictogrammes : ©AitBelkacem ©Pierre Demaillet, ©NeversAgglomération, ©CCLesBertranges, ©Freepik
Impression : SAVIARD

Rapport d'activité paru en juin 2022 - rapport à parution annuelle.

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	3
Édito	4
La présentation du Pays	6
Le territoire	6
Les missions	7
Les instances du Pays	7
Les contractualisations	10
Programme européen LEADER	10
CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)	11
Contrat Local de Santé	12
CTE (Contrat de Transition Ecologique)	12
Contrat de territoire 2018-2021	14
PAIR (Plan d'Accélération pour l'Investissement Régional)	14
Contrat de soutien 2018-2021	15
Le projet de territoire	16
Les orientations	17
Les fiches actions	18
Les actions engagées en 2021	22
Santé	22
Revitalisation Centre-Bourg	25
L'attractivité	29
La mobilité	31
Le Pays d'Art et d'Histoire	32



Territoires d'industrie	33
L'alimentation	34
Le fonctionnement de la structure	35
Les commissions	35
Les réunions des agents de développement	36
L'équipe technique en 2021	38
Le bilan financier de l'année 2021	39



ÉRIC GUYOT

Président du Pays Val de Loire Nivernais



Année 2021 résiliente....

La co-construction est l'essence même du travail du Pays. Malgré les conditions particulières de cette année, nous n'avons pas dérogé à nos engagements. Les contractualisations avec nos partenaires financiers arrivent à leur terme. Pour leurs renouvellements, nous menons une large concertation entre les élus du comité de Pays et les membres de notre conseil de développement.

L'écriture de notre projet de territoire 2022-2026 est en cours. Déjà 3 axes prioritaires pour notre stratégie sont identifiés :

- Attractivité du territoire, avec une coloration supplémentaire ; « pour les jeunes et avec les jeunes »
- Revitalisations centre bourg
- Alimentation/Santé

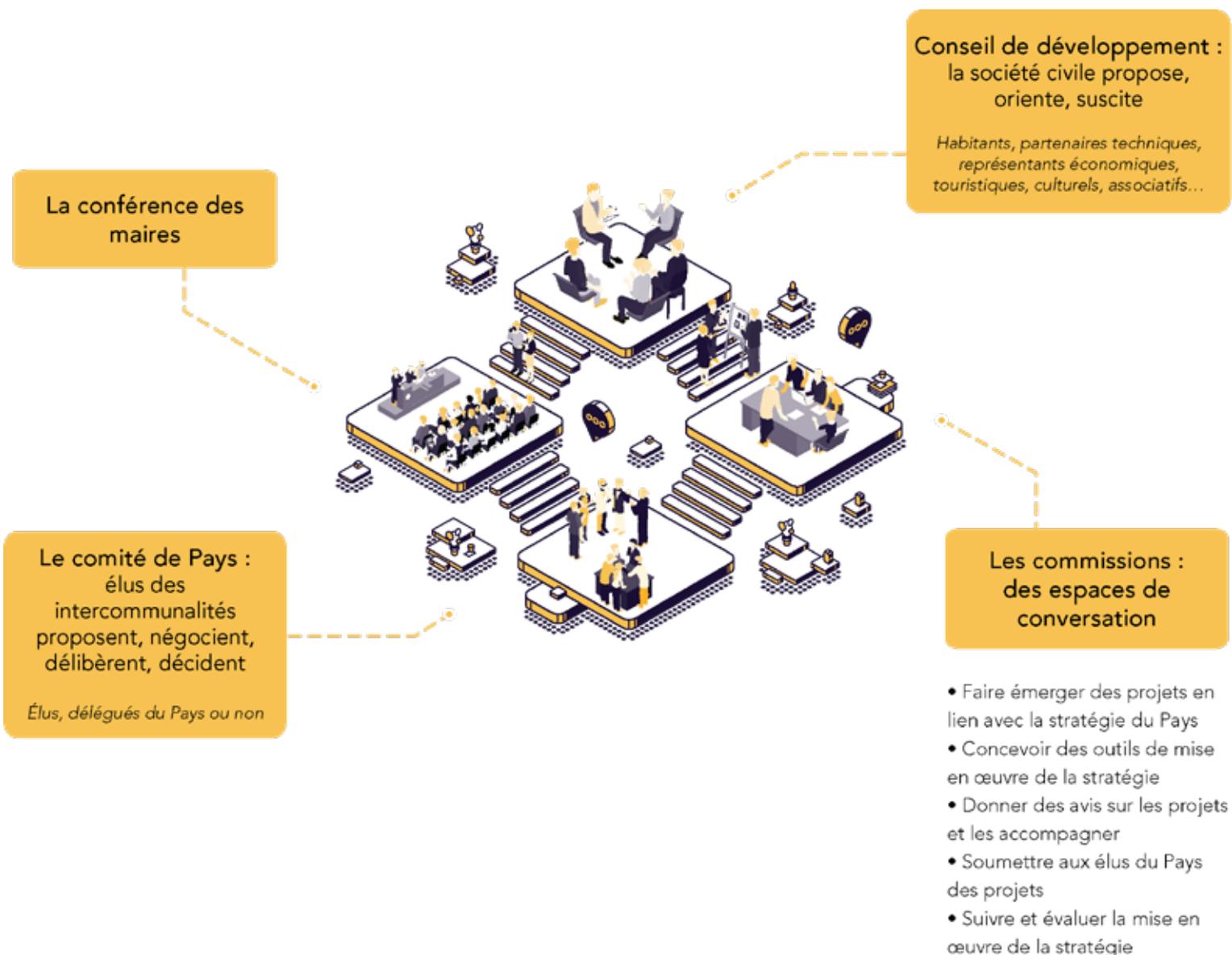
Notre structure et son travail collaboratif (élus, société civile et techniciens) sur notre grand territoire ont été à nouveau reconnus. Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté nous a, une nouvelle fois, identifiés comme territoire de projets. L'État nous a labellisés périmètre CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) fin 2021, pour les cinq années à venir.

Cette année a bien été résiliente afin de permettre au plus grand nombre des acteurs du Val de Loire Nivernais, en lien avec notre stratégie, d'accéder à des leviers financiers. Notre syndicat mixte fermé a été dans l'obligation de respecter des règles imposées aux collectivités territoriales en transférant, notamment, l'équipe technique sous sa gestion. Le fonctionnement ne change en rien pour chacun d'entre nous.

Le Pays permet de voir loin et aussi de converger mieux.



Le Pays Val de Loire Nivernais regroupe



JEAN-LUC MARTINAT
Président du Conseil de Développement territorial du Pays Val de Loire Nivernais



Notre Conseil de Développement a été renouvelé lors de l'A.G. du mois de septembre 2021, ce conseil est composé d'experts et d'acteurs du territoire: chefs d'entreprises, présidents d'association, vie économique et tous ceux qui se portent volontaires pour coconstruire notre avenir, avec les citoyennes et citoyens engagés, qui ont cette connaissance singulière du territoire par l'usage, l'amour de leurs racines, et possédant un devoir de facilitateur, il s'agit de l'essence même de notre Conseil de Développement et de ses missions, reflet maintenant de plus de 24 ans d'expérience. La pandémie Covid 19 est venue remettre en cause un certain nombre de certitudes, notamment la tenue de nos réunions en présentiel, et nous avons dû nous adapter en visio conférence.

Nous avons adhéré en 2021 à la Coordination National des Conseils de Développement, qui est un espace d'échange de pratiques, de débat et de réflexion. Lors de l'assemblée générale de la C.N.C.D. le Ministre Marc FESNEAU a rappelé que les Conseils de Développement ont une place importante et éminente dans les grandes transitions, parce qu'ils peuvent aider à la construction des politiques publiques locales en dialogue avec l'État, mais aussi parce qu'ils peuvent jouer un rôle de médiateur entre les élus locaux et les citoyens.

A l'heure où la défiance se réoriente vers les institutions, les Conseils de Développement peuvent être des outils extrêmement efficaces pour renouer les liens et apaiser le débat territorial.

La présentation du Pays

✦ Le territoire



A l'Ouest de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le Département de la Nièvre, à proximité immédiate avec la région Centre-Val de Loire, le Pays Val de Loire Nivernais fédère 5 communautés de communes et une agglomération (110 communes) pour un bassin de vie de 146 827 habitants (INSEE 2022) sur un espace de 2 420, 85 km².

Porte d'entrée Ouest de la Bourgogne Franche-Comté, le Pays Val de Loire Nivernais valorise donc un axe ligérien singulier vecteur d'image d'une bonne qualité de vie, de paysages typiques et d'une biodiversité préservée, facteurs d'attractivité.

Les missions

Les missions des Pays sont codifiées aux articles L. 5741-2 et L. 5741-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour répondre à son objet, « définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre », inscrites dans ses statuts (arrêté du 14 septembre 2018) et en partenariat avec les intercommunalités qui le composent, le Pays exerce les missions et compétences suivantes :

- La mise en œuvre d'un projet de territoire
- L'élaboration, la conduite et le suivi des dispositifs de contractualisations

Les instances du Pays

Le comité de Pays

En quelques chiffres :

- Le comité de Pays compte 49 élus
- Le bureau rassemble 13 membres

Les 49 sièges étaient répartis de la manière suivante :

EPCI	Titulaires	suppléants
Nevers Agglomération	22	11
CC Coeur de Loire	9	5
CC Les Bertranges	7	4
CC Loire et Allier	2	1
CC Nivernais Bourbonnais	2	1
CC Sud Nivernais	7	4
Total	49	26

Les vice-présidents sont au nombre de 6 :

1er Vice- président : Guy GRAFEUILLE (contractualisations)

2ème Vice-présidente : Françoise CROTTET-FIGEAT (attractivité du territoire)

3ème Vice-président : Christophe FRAGNY (transition écologique et alimentation)

4ème Vice-président : Rémy PASQUET (mobilité)

5ème Vice-président : Emmanuel LOCTIN (aménagement du territoire et planification urbaine)

6ème Vice-président : Pierre BILLARD (finances et ressources humaines)

Les élus du Pays ont été largement mobilisés au cours de l'année 2021 et régulièrement convoqués pour :

- 6 comités de Pays donnant lieu à 41 délibérations, les 3 février, 24 mars, 19 mai, 29 septembre, 17 novembre et 8 décembre 2021.
- 6 réunions du bureau, organisées en amont des comités de Pays.

Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est consulté sur les principales orientations du Pays, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Il est chargé de l'animation des commissions du Pays, qui regroupent élus, société civile et agent des collectivités.

Le CONSEIL DE DEVELOPPEMENT est une association loi 1901 composée de représentants de la société civile (acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs), avec un Conseil d'Administration de 19 membres (3 collèges).



Collège
« Vie économique »

Christian Demaillet
Dédicaces Plurielles
Martine Gaudin
Nièvre Attractive
Jean-Philippe Lavergne
ANAR
Sophie Rochard
ADEB Cosne
Thierry Sugin
Office de Tourisme
St Pierre-le-Moûtier

Collège
« Vie associative »

Françoise Alexander
FAMILLATHLON
Jean Louis Billet
Mutualité Française
Bourguignonne SSAM
Sophie Coudret
RESEDIA
Jean Paul Gauthron
Association des amis du Vieux
Guéigny
Marie-Claude Larochette
UDAF
Jean Luc Martinat
Association des riverains de la
Nièvre
Véronique Lorans
REUSSIR

Collège
« Citoyens, acteurs et organismes publics »

Pascal Barbier
Michel Coulon
GRETA 58
Jean Pierre Courault
Bernard Gaget
Jacques Michel
Géraldine Pourtier
AFPA
Jean Jacques Verdier



Les membres du Conseil de Développement ont été largement mobilisés dans les différentes instances :

- 1 Assemblée Générale, qui a eu lieu le 21 septembre 2021 ;
- 4 Conseils d'Administration qui ont eu lieu les 23 mars, 21 juin, 21 septembre et 15 novembre 2021 ;
- 1 Bureau qui s'est tenu le 5 octobre 2021.

La Conférences des Maires

Elle est composée des 110 Maires des communes du Pays Val de Loire Nivernais ou leur représentant. La conférence des Maires se rassemble lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire et a l'obligation de se réunir au moins une fois par an.

La conférence des Maires, instance consultative du Pays, a pour missions principales de garantir de l'équilibre territorial et de travailler sur la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire. Elle permet également au Pays de partager des informations et d'échanger entre élus sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

Une quarantaine de maires se sont déplacés à la Ferme du Marault samedi 4 septembre. Ils ont pu assister à une préface du travail élaboré en vue du futur Projet de territoire ainsi qu'à une présentation du CRTE avec Monsieur le Préfet Daniel Barnier.





Les associations auxquelles le Pays ou le Conseil de Développement adhère

L'ANPP (Association Nationale des PETR et des Pays)



- Assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation des travaux des Conseils de Développement et faciliter le partage d'expérience.

Site internet : conseils-de-developpement.fr

L'ANPP est la fédération nationale des Pays. Elle assure une triple mission :

- L'échange d'expérience : elle organise des journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques ;
- Le soutien technique : elle organise des réunions d'information à destination des territoires ;

Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques ;

- L'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics : elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, agences et institutions concernées, les Régions et Départements. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires.

Site internet : www.anpp.fr

La CNCD (Coordination Nationale des Conseils de Développement)



La CNCD est un réseau ouvert aux Conseils de Développement des Pays comme des intercommunalités.

Elle a 3 missions :

- Promouvoir la place des Conseils de Développement dans le paysage démocratique français ;
- Développer une expertise au service du réseau ;

Rapport d'activité 2021

Loire Itinérances



L'association Loire Itinérances a pour objet de consolider et rendre visible une offre de tourisme doux et itinérant sur une partie du fleuve moins connue que la Loire des Châteaux, et qui s'étend de Gien à Roanne. Traversant 3 régions, 6 départements, et 24 intercommunalités sur 250 km, cette Loire nature représente un périmètre ambitieux.

Ce projet a été initialement impulsé par le Pays et le Conseil de Développement.

Site internet : www.loire-itinerances.fr

Nièvre Attractive



Nièvre Attractive est l'agence d'attractivité et de développement touristique de la Nièvre. Elle a 5 missions :

- Accompagner la professionnalisation des acteurs touristiques et favoriser la montée en gamme de l'offre
- Partager expertise et outils pour favoriser les synergies entre les acteurs
- Accroître la visibilité et l'attractivité de la destination
- Investir en recherche et développement pour rester compétitif
- Promouvoir l'attractivité du territoire pour accueillir de nouvelles populations

Site internet : nievre-tourisme-pro.com

Le Pays a pour ambition de mobiliser des financements et des outils contractuels pour accompagner la mise en œuvre du projet de territoire.

Les contractualisations

Programme européen LEADER

Qu'est-ce que le programme LEADER ?

LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un programme européen qui permet de soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux. Ce programme est alimenté par le FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) et s'appuie sur un partenariat entre publics et privés.

Programme LEADER 2014-2020 :

A la suite d'un appel à projets régional, le Pays Val de Loire Nivernais a obtenu 3 M € pour mettre en œuvre ses programmes LEADER dont la stratégie a pour priorité « renforcer l'attractivité du territoire, accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités ».

- 1,55 M € sur Nevers Sud Nivernais (Nevers Agglomération, Sud Nivernais, Loire et Allier et Nivernais Bourbonnais). 8 leviers ont été définis : l'offre d'accueil économique, l'offre économique du territoire et les nouvelles activités, l'offre de logement, les centralités, l'offre de services, les aménités paysagères et environnementales, la notoriété du territoire et la culture d'accueil.
- 1,45 M € sur Bourgogne Nivernais (Les Bertranges, Cœur de Loire, Haut Nivernais Val d'Yonne). 7 leviers ont été définis : l'agriculture en circuits courts, la filière bois, les nouvelles formes d'emploi, la structuration de l'accueil sur le territoire, les services petite enfance et commerce, la promotion du territoire et la culture et le patrimoine. Durant cette année 2021, l'enveloppe du GAL Bourgogne Nivernaise a été abondée de 142 000 € par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis le début du programme :

- 84 projets ont été préprogrammés pour un montant de 3 042 0694,04 €
- 49 projets ont été programmés ou conventionnés pour un montant de 1 580 059,61 €
- 11 projets ont été abandonnés
- 12 projets ont été financés directement sur des fonds propres de la Région Bourgogne Franche-Comté pour un

montant de 143 538,48 €

Afin d'atteindre l'objectif de consommation maximale des enveloppes, la programmation LEADER 2014-2020 est prolongée jusqu'à 2024 (31/12/2022 pour les derniers engagements et 15/01/2024 pour les derniers paiements).

L'équipe d'animation-gestion

Le GAL (Groupe d'Action Locale) est chargé de la mise en œuvre du programme LEADER sur son territoire. Il regroupe une équipe technique et le Comité LEADER, composé d'acteurs publics (élus) et privés.

L'équipe d'animation des GAL est composée :

- De deux animateurs : Simon GOLDENBERG (GAL Bourgogne Nivernaise) et Marion DUVAL (GAL Nevers Sud Nivernais) ;
- D'un gestionnaire : Johan DE HAUT (0,5 ETP sur chaque GAL).

Les animateurs LEADER ont pour missions :

- d'assurer la coordination générale du programme ;
- d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme ;
- d'organiser et renforcer le partenariat avec les organisations et les acteurs locaux ;
- de faciliter l'émergence des projets, de repérer et appuyer les porteurs de projets ;
- d'aider au montage des dossiers ;
- d'assurer l'animation et le secrétariat du Comité de programmation ;
- d'assurer la recherche de partenariats avec d'autres territoires ruraux nationaux ou européens et la participation au réseau « LEADER ».

Le gestionnaire administratif et financier doit quant à lui assurer :

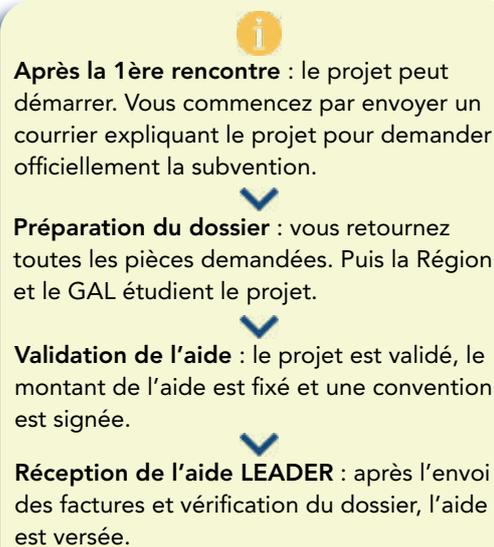
- la gestion administrative et financière du programme LEADER ;
- le secrétariat du GAL ;
- le suivi administratif des dossiers, instruction et mise en

paiement.

Le Comité LEADER

Le Comité LEADER est l'organe décisionnel du GAL : il examine et décide de programmer (ou non) les dossiers proposés par les porteurs de projet.

- Pour LEADER Bourgogne Nivernaise : le Comité LEADER s'est réuni 5 fois en 2021. Au total 11 projets ont été étudiés pour avis d'opportunité (pré-programmation) et 8 dossiers étudiés pour programmation.
- Pour LEADER Nevers Sud Nivernais : le Comité LEADER s'est réuni 3 fois en 2021. Au total 5 projets ont été étudiés pour avis d'opportunité (pré-programmation) et 6 dossiers étudiés pour programmation.

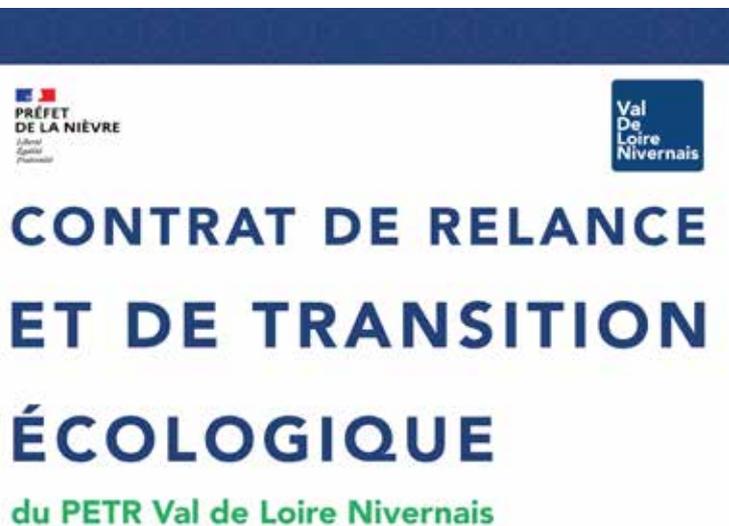


CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)

Le CRTE a été signé par le Pays, les intercommunalités qui le composent et leurs partenaires le 21 décembre 2021 pour la durée du mandat municipal (2021-2026). Plusieurs COPIL, réunissant tous les partenaires, l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, les EPCI, le SIEEEN ont permis la rédaction de ce contrat.

Il a 3 objectifs :

- Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités ;
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...);
- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.



La première étape de la mise en place du CRTE consistait, pour les préfets et les délégués territoriaux de l'ANCT, en concertation avec les collectivités territoriales volontaires, d'identifier les périmètres de référence des CRTE avant le 15 janvier 2021.

833 CRTE ont été signés en France. 44 % des EPCI, soit 547 EPCI, portent un CRTE mutualisé via un territoire de projet (Pays). Pour le reste du territoire ce sont les Pays, SCoT, PNR ou pôles métropolitains qui portent les contrats.

Le socle du CRTE est le projet de territoire du Pays qui a donné lieu à de nombreux temps de concertation avec les élus et la société civile.

Le CRTE est accompagné d'une convention annuelle financière qui précise les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions. Un recensement des projets a été lancé le 16 novembre dernier. Il s'adresse autant aux collectivités, qu'aux autres partenaires (ex : EBE, syndicat mixte de l'aéroport de Nevers, Nièvre Aménagement).





CTE (Contrat de Transition Ecologique)

Le Contrat de Transition Écologique de la Nièvre Ligérienne (CTE), a été signé le 3 février 2020 par le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ainsi que par les 4 intercommunalités les plus peuplées du Val de Loire Nivernais (Nevers Agglomération, communauté de communes Cœur de Loire, communauté de communes Les Bertranges, communauté de communes Sud Nivernais) suite à un appel à projets national.

Les quatre axes de travail communs que les signataires du CTE se sont fixé pour une période de 4 ans sont les suivants : favoriser

des complémentarités et des réciprocitys entre le contexte urbain et le contexte rural, faire la transition écologique pour et avec les habitants, réduire les vulnérabilités énergétiques et climatiques, et enfin bâtir une économie de la transition sur les ressources locales.

A ce jour, en février 2022, le CTE Nièvre ligérienne comporte 14 actions inscrites en février 2020, 3 nouvelles actions validées en COPIL en octobre 2020, 4 nouvelles actions validées en COPIL en mars 2021, 3 nouvelles actions validées en COPIL en novembre 2021, soit 24 actions au total, et une dizaine de projets en cours de développement. Le

CTE a été intégré au CRTE Val de Loire Nivernais en décembre 2021.

Ce CTE a également été signé par différents partenaires, dont le Pays Val de Loire Nivernais. Celui-ci est ainsi porteur d'une action en matière de mobilité qui correspond au recrutement du chargé de mission mobilité au sein du Pays pour le diagnostic de territoire et la mise en place d'expérimentations, ainsi que d'une action d'organisation partenariale d'ateliers avec des jeunes de centres sociaux sur l'alimentation, la santé et l'environnement.

Contrat Local de Santé

Le CLS 2019 – 2023, a été signé le 9 avril 2019 par de nombreux signataires, parties prenantes de la démarche : l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Nièvre, la Préfecture de la Nièvre, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, le Groupement Hospitalier de Territoire, la Plateforme Territoriale d'Appui, et les six EPCI constituant le Pays Val de Loire Nivernais.

Fort d'un bilan positif des premiers contrats locaux de santé, lancés par le Pays Bourgogne Nivernaise le 8 juin 2013 et le Pays Nevers Sud Nivernais le 12 décembre 2014, avec la quasi-totalité des actions mises en œuvre, le Pays Val de Loire Nivernais a décidé de contractualiser à nouveau avec l'Agence Régionale de Santé.

Pour travailler à l'élaboration de la nouvelle feuille de route, le Pays a mis en place dès 2018, des groupes de travail. En rassemblant une grande variété d'acteurs (santé, social, médico-social, insertion professionnelle, éducation, sport, culture...) autour d'un diagnostic partagé et de projets communs, les groupes de travail ont définis les axes d'amélioration et ont travaillé aux futures actions du CLS.

Le CLS définit plusieurs orientations prioritaires :

- La démographie médicale ;
- La coordination entre les acteurs ;
- La couverture de prévention sur l'ensemble du territoire ;
- Le soutien des publics fragiles ;
- La mobilité en santé ;

- L'amélioration des conditions d'exercice des professionnels.

Déclinées en fiches actions, ces orientations s'inscrivent dans 4 axes stratégiques :

- Soins de proximité ;
- Prévention ;
- Médico-social et social ;
- Santé Environnement.

Un cinquième axe « Coordination/animation et évaluation du CLS » définit les modalités de mise en œuvre de la convention. Il constitue un axe d'ingénierie porté par le Pays Val de Loire Nivernais, son Conseil de développement territorial et par l'Agence Régionale de Santé.

Le Contrat Local de Santé est un outil de construction de la politique locale de santé avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté sur notre territoire.

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de la fiche action
1. Soins de proximité	Attractivité du territoire pour les professionnels de santé et paramédicaux	1.1 Soutien aux actions en faveur de la démographie médicale et paramédicale
	Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé	1.2 : Améliorer l'accès aux soins non programmés et urgents 1.3 : Renforcer la coopération interprofessionnelle et développer la délégation de tâches
	Renforcer la coordination des professionnels de santé	1.4 : Développer l'offre d'exercice coordonné 1.5 : Mettre en place un conseil local en santé mentale
	Lien ville-hôpital	1.6 : Poursuivre et accompagner le recours aux consultations avancées
	Renforcer l'accès aux soins	1.7 : Développer une offre de mobilité en santé sur le territoire
		1.8 : Créer un maillage de l'offre de télémédecine sur le territoire
2. Prévention	Développer la couverture territoriale en prévention	2.1 : Structurer la promotion/prévention santé sur le territoire
	Promouvoir les comportements favorables à la santé	2.2 : Promouvoir la santé des enfants/adolescents/ jeunes adultes par le renforcement des compétences psychosociales
	Favoriser la promotion de la santé auprès des jeunes	2.3 : Promouvoir la démarche Pass Santé Jeunes
	Décliner le Programme National Nutrition Santé	2.4 : Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'activité physique
3. Médico-social et social	Améliorer la couverture de l'offre pour favoriser le maintien à domicile	3.1 : Déployer un maillage de services pour favoriser le maintien à domicile
	Accompagner vers le milieu ordinaire et renforcer l'offre en prévention à destination des personnes en situation de handicap	3.2 : Promouvoir la santé et accompagner vers le milieu ordinaire les personnes en situation de handicap
4. Santé Environnement	Cadre de vie et environnements favorables à la santé	4.1 Lutter contre l'Ambrosie et prévention de sa prolifération
		4.2 Renforcer la prévention contre les maladies vectorielles
5. Coordination, animation et évaluation	Animation du CLS	5.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
	Évaluation du CLS	5.2 Évaluer le Contrat Local de Santé

L'animation et la coordination des différents acteurs de ce CLS a donc commencé dès sa signature. Pour 2020, les orientations prioritaires identifiées étaient :



-  La démographie médicale
-  Le développement d'un projet d'éducation à l'alimentation dans le cadre du PRSE 3 et la préparation d'un PAT
-  La participation aux différentes instances de gestion de la crise sanitaire en partenariat avec l'ARS
-  La coordination et la formation des acteurs de santé, notamment en santé environnementale

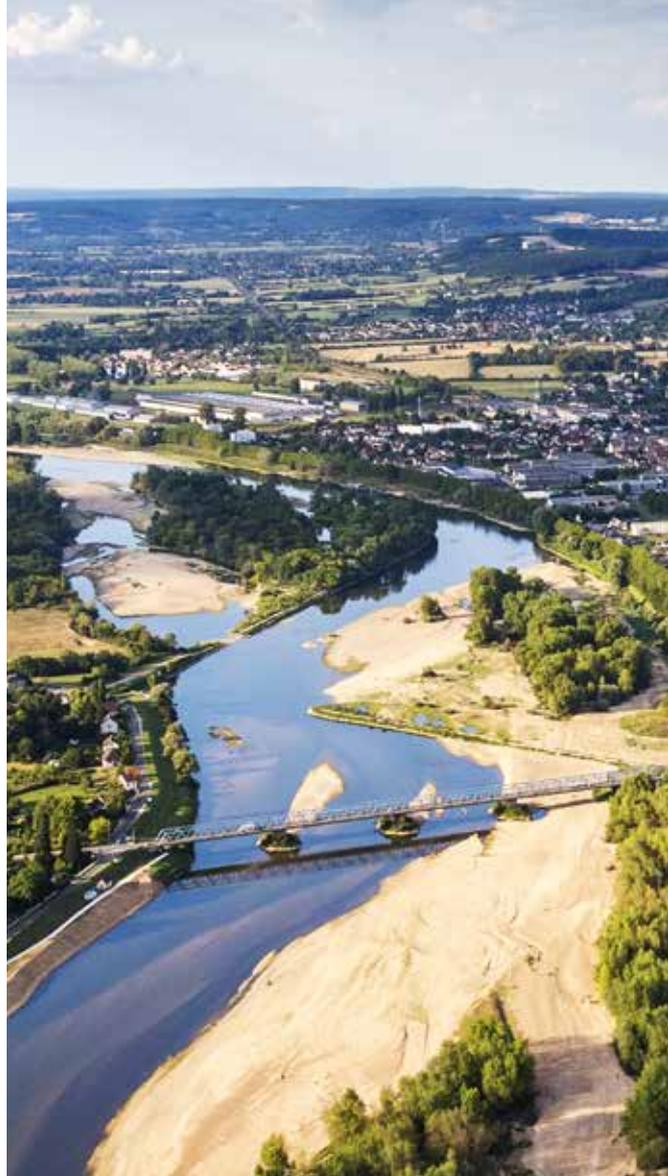
Contrat de territoire 2018-2021

Pour rappel, la contractualisation 2018 – 2021 est inscrite dans la continuité de la stratégie figurant dans le contrat précédent, c'est-à-dire pour le Pays Val de Loire Nivernais, l'attractivité du territoire, l'accueil de nouvelle population et de nouvelles activités.

La maquette financière négociée sur la période 2018-2021 sur les crédits Région concerne 34 projets, pour un montant 5 269 091 €. En raison du Covid, les délais liés au contrat de territoire ont été prolongés. Le Pays les a accompagnés pour s'assurer

de leur bonne réalisation. 91 % des projets identifiés pour ce contrat ont été réalisés.

Le contrat a expiré au 31 décembre 2021.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

PAIR (Plan d'Accélération pour l'Investissement Régional)

La crise sanitaire liée au COVID-19 a entraîné une crise économique qui a fortement touché l'ensemble des acteurs de la Région Bourgogne Franche-Comté. Pour y répondre et participer au rebond le plus fort possible de l'économie régionale d'aujourd'hui à fin 2022, la Région a mis en place, en complément des mesures d'urgence déjà mises en œuvre, un plan de relance régional. Conformément aux ambitions du plan de relance, les mesures intégrées répondent aux trois principaux critères suivants :

- Rapidité de mise en œuvre ;
- Maintien ou création d'emploi local non délocalisable ;
- Contribution à la transition énergétique et écologique.

Dans ce cadre, un programme spécifique de cohésion territoriale est mis en place : il s'agit d'un dispositif transitoire pour la « relance/transformation pour la cohésion territoriale régionale sur l'année 2021 ».

Il a pour but d'accompagner la réalisation de projets s'inscrivant dans les orientations du SRADDET et des objectifs de la politique régionale et ainsi participer au plan de relance d'activités.

Les projets devaient être déposés avant le 31 janvier 2021.



Contrat de soutien 2018-2021

En respectant une logique de complémentarité avec les interventions de la Région, le Conseil Départemental de la Nièvre a renouvelé, pour la période 2018 – 2021 son partenariat avec les Pays.

La maquette financière négociée sur la période 2018-2021 concerne 7 axes ou projets, pour un montant 440 000 €. Ainsi le travail mené a permis d'inscrire les projets suivants :

- Le poste de direction du Pays, qui coordonne l'équipe technique du Pays et met en œuvre la stratégie élaborée ;
- La construction de l'offre d'accueil du territoire ;
- L'ingénierie centre bourg (cf la partie revitalisation centre

bourg) ;

- L'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités ;
- La valorisation et promotion de produits agricoles ;
- La valorisation de la route Nationale 7.

En 2020, le contrat de soutien a permis de lancer toutes les études de revitalisation centre-bourg sur le territoire du Pays. 9 études ont été engagées.

En 2021, 5 autres études de revitalisation centre-bourg ont été lancées.

 NIÈVRE
le département





Le projet de territoire

Afin de donner plus de cohérence à l'action du Pays dans le cadre de ses contractualisations et dans l'idée de cerner les enjeux et les priorités pour le territoire pour les années à venir, les élus et la société civile ont décidé de se doter d'un nouveau projet de territoire.

Le projet de territoire fait l'état des lieux du Pays. Il décline par thématique toutes les perspectives d'actions à mener pour une dizaine d'années, pour un développement respectueux de

l'environnement et de l'identité du territoire et de ses habitants.

L'élaboration d'un tel projet passe par différentes étapes clés telles que : la réalisation d'un diagnostic territorial partagé, la définition d'une stratégie pour le territoire (les objectifs du projet) et l'élaboration d'un programme d'actions. Les deux premières phases ont été réalisées à travers de nombreuses concertations.



Réalisation d'études de revitalisation de centre bourg

- Objectif : obtenir des plans guides co-construits avec la population
- Cible : 14 communes de plus de 2 000 habitants du territoire
- Calendrier : depuis juin 2019

Ateliers de concertation Donativo

- Objectif : faire émerger les grandes thématiques à traiter au Pays (accueil des jeunes, alimentation, revitalisation centre-bourg)
- Cible : société civile & élus
- Calendrier : depuis septembre 2020

Questionnaires Ville à Joie/en ligne

- Objectif : identifier les besoins de la population
- Cible : société civile
- Calendrier : mai- août 2021

Instances

Comité de Pays et conférence des maires

- Objectif : informer et délibérer sur le CRTE
- Cible : élus
- Calendrier : 24/11/20; 2/12/2020; 9/04/2021; 11/05/2021; 19/05/2021; 15/09/2021; 21/09/2021; 03/11/2021

Ateliers de programmation Soliha

- Objectif : définir les axes stratégiques, socles du CRTE et du projet de territoire
- Cible : société civile & élus
- Calendrier : août- décembre 2021

Entretiens

- Objectif : Identifier les projets du territoire et les inscrire dans la stratégie
- Cible : élus et techniciens
- Calendrier : octobre 2021- février 2022





Les orientations

1

Axe 1 : Un aménagement durable et équilibré du territoire

- Orientation 1 : Accompagner la revitalisation des pôles urbains et des centre-bourgs
- Orientation 2 : Garantir un maillage pertinent et adapté d'équipements et de services à la population, notamment la santé
- Orientation 3 : Apporter des réponses adaptées aux jeunes et favoriser leur accueil
- Orientation 4 : Valoriser l'identité du territoire
- Orientation 5 : Réduire la fracture numérique
- Orientation 6 : Soutenir et développer les infrastructures et les services à rayonnement supra-intercommunal, notamment du territoire de l'Agglomération de Nevers

Axe 2 : Un développement économique soutenable qui s'appuie sur les ressources du territoire

- Orientation 7 : Appuyer l'attractivité économique des territoires du Pays
- Orientation 8 : Faire de nos richesses patrimoniales (naturel, bâti, immatériel) un levier de développement touristique
- Orientation 9 : Promouvoir une agriculture locale et permettre une alimentation durable qui s'adapte aux changements climatiques
- Orientation 10 : Développer la formation et faciliter l'adaptation des compétences aux métiers de demain

2

3

Axe 3 : Un territoire autonome, économe et résilient qui préserve ses ressources

- Orientation 11 : Réduire la dépendance énergétique du territoire et promouvoir les énergies renouvelables
- Orientation 12 : Développer une mobilité respectueuse de l'environnement
- Orientation 13 : Gérer durablement les ressources et préserver la biodiversité

Cette concertation a permis de dégager des axes stratégiques de travail et des objectifs opérationnels, déclinés en fiches actions pour le territoire.

Les fiches actions

1

Axe 1 : Un aménagement durable et équilibré du territoire

Accompagner la revitalisation des pôles urbains et des centre-bourgs

- Contribuer à un habitat amélioré
- Repenser les espaces publics
- Renforcer l'attractivité commerciale
- Permettre l'animation des villes et des villages et les rendre intelligents
- Faciliter la création de tiers lieux et leurs animations
- Soutenir des projets avec une vision globale et planifiée qui optimisent le foncier (regroupement de parcelles, densité et qualité urbaine)

Garantir un maillage pertinent et adapté d'équipements et de services à la population, notamment la santé

- Conforter et développer le maillage d'établissements de santé et faciliter leur accès pour tous
- Attirer de nouveaux professionnels de santé et accompagner leur installation
- Soutenir les actions de prévention en matière de santé
- Permettre l'accès des services d'intérêts publics et collectifs
- Soutenir les projets de fonctionnement et d'investissement sportifs et culturels
- Poursuivre l'aménagement des structures de loisirs et de petite enfance

Apporter des réponses adaptées aux jeunes et favoriser leur accueil

- Assurer la mise en réseau et la coordination entre acteurs locaux sur les questions de jeunesse
- Accompagner les initiatives, les projets d'installation, d'activité et de vie

Valoriser l'identité du territoire

- Soutenir les projets qui mettent en avant l'identité du territoire et son histoire
- Développer une culture commune de l'accueil

Réduire la fracture numérique

- Soutenir l'ingénierie qui permet de réduire la fracture numérique
- Permettre le très haut débit et la 5G
- Faciliter la création de lieux qui permettent de réduire la fracture numérique

Soutenir et développer les infrastructures et les services à rayonnement supra-intercommunal du territoire de l'Agglomération de Nevers

- Structurer et adapter l'offre immobilière d'enseignement supérieur aux besoins des étudiants
- Accompagner la modernisation et la requalification d'équipement structurant

2

Axe 2 : Un développement économique soutenable qui s'appuie sur les ressources du territoire

Appuyer l'attractivité économique des territoires du Pays

Disposer d'une offre d'accueil économique adaptée aux besoins et aux ambitions des industriels et aux enjeux de la transition écologique

Promouvoir l'industrie et favoriser les recrutements dans les entreprises

Structurer un développement économique issu des potentiels du territoire et des produits de l'industrie

Animer et coordonner les politiques locales

Faire de nos richesses patrimoniales (naturelles, bâties, immatérielles) un levier de développement touristique

Soutenir la mise en valeur du patrimoine par la création de circuits ou d'hébergements touristiques

Permettre le maintien et la préservation des sites du territoire

Fortifier les initiatives autour de projets mettant en valeur le patrimoine

Accompagner les projets de Loire Itinérances

Affirmer les démarches Pays d'Art et d'Histoire et les labélisations des sites touristiques

Promouvoir une agriculture locale et permettre une alimentation durable qui s'adapte aux changements climatiques

Permettre l'implantation de lieux de vente de proximité, favoriser les circuits courts

Optimiser la gestion du foncier pour une agriculture de proximité

Soutenir les projets de transformation des produits locaux

Développer la formation et faciliter l'adaptation des compétences aux métiers de demain

Soutenir des écosystèmes de croissance et d'innovation

Disposer d'une offre de services attractive et performante pour tous les étudiants et leurs établissements

Accroître le taux de poursuite d'études des bacheliers en disposant d'une offre de formation attractive et diversifiée pour les métiers de demain



3

Axe 3 : Un territoire autonome, économe et résilient qui préserve ses ressources

Réduire la dépendance énergétique du territoire et promouvoir les énergies renouvelables

Favoriser le développement de projets de méthanisation, d'éolien ou faisant intervenir la technologie photovoltaïque

Soutenir les particuliers et collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtis

Sensibilisation du grand public et des partenaires à la réduction des consommations énergétiques

Remplacer des aménagements ou des usages publics par des pratiques plus respectueuses de l'environnement

Soutenir les projets de chaufferie, réseaux de chaleurs pour un système de chauffage peu énergivore

Développer une mobilité respectueuse de l'environnement

Réduire la part d'autosolisme et promouvoir le covoiturage et les aires d'autopartage

Réaliser des diagnostics et études visant à comprendre les usages en matière de mobilité

Développer la pratique des modes doux et permettre la création d'aménagements cyclables

Favoriser l'implantation de projets visant à réduire les dépenses énergétiques liées aux transports

Gérer durablement les ressources et préserver la biodiversité

Mettre en place des projets qui visent à prendre en compte les enjeux de la biodiversité

Soutenir l'ingénierie afin d'assurer l'animation en faveur de la restauration des masses d'eau

Soutenir les actions de communication et de sensibilisation aux problématiques liées aux milieux aquatiques

Soutenir les actions visant à quantifier et encadrer les prélèvements d'eau

Soutenir les projets de la filière bois

Participer au déploiement de l'économie circulaire



Nouveau projet de territoire du Pays Val de Loire Nivernais

Sortie prévue en **2022**





Weekend découverte de
la Nièvre pour les internes en
médecine

Les actions engagées en 2021



Le week-end découverte de la Nièvre à destination des internes en médecine

Comme chaque année depuis 2016, le Pays Val de Loire Nivernais organise en partenariat avec le Pays Nivernais Morvan deux week-ends découverte de la Nièvre. Ces week-ends, entièrement destinés aux internes en médecine de la Nièvre ont pour objectifs de :

- Faire découvrir le territoire aux internes ;
- Créer une envie de poursuivre un stage, un remplacement, voire de s'installer dans la Nièvre ;
- Créer des liens entre internes, acteurs du territoire et acteurs de santé.

En 2021, un seul week-end a pu être organisé, en raison des impératifs liés à la crise sanitaire. Il a rassemblé 8 internes et 2 étudiants dentistes les 24, 25 et 26 septembre. Il a également réuni une quinzaine d'acteurs du territoire (professionnels de

santé et élus notamment).

Toutefois, cette année, un apéro-dîatoire a également été organisé le 1er juillet 2021 afin de présenter le programme du week-end et a réuni 11 internes.

Diverses activités ont été proposées aux internes : canoé, quad, dégustation de vins, cyclo-rail etc. De plus, plusieurs temps professionnels leur ont permis de rencontrer et d'échanger avec les professionnels de santé du territoire, les institutionnels et les élus.

Enfin, avant la fin du semestre d'internat, une soirée rugby a été organisée à l'USON et a permis de faire profiter 9 internes de places en loges.

Le budget total pour ce week-end était de 5 280,72 €.

Les congrès en médecine

En raison de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de participer à des congrès cette année.

Le cabinet de recrutement pour la recherche de médecins généralistes

En 2021, cette action a été limitée par la crise sanitaire.





Toutefois, deux entretiens en visioconférence ont tout de même pu être organisés avec des candidats exerçant en Europe. Suite à ces entretiens, une installation est envisagée sur le territoire en 2022.

L'installation des professionnels de santé & la cellule de démographie médicale

La cellule de démographie médicale est une cellule regroupant ARS, Conseil Départemental, Ordre des Médecins, CPAM, et les Pays Val de Loire Nivernais et Nivernais Morvan. Son objectif est de permettre une concertation sur l'état de la démographie médicale, et d'être en veille sur les arrivées et les départs de professionnels de santé. Cette cellule permet également en temps réel d'ajuster les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) sur le département. Ces zones déterminent la possibilité pour les médecins qui s'installent de percevoir des aides de la CPAM pouvant aller jusqu'à 50 000 euros.

Sur l'année 2021, la cellule a permis d'accompagner l'installation de 4 médecins généralistes sur le territoire du Pays.

L'ARS a par ailleurs conduit cette année des réunions de concertations spécifiques à certaines populations médicales auxquelles le Pays a participé :

- Une réunion sur la démographie des spécialistes
- Une réunion sur la démographie des chirurgiens-dentistes

Réunion de concertation sur l'exercice coordonné

En 2021, la CPAM a par ailleurs pour la première fois organisé une réunion de concertation sur l'exercice coordonné qui a permis de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les maisons de santé pluridisciplinaires du département. L'exercice coordonné permet de favoriser les échanges et la coordination

entre les professionnels de santé, pour une meilleure prise en charge médicale des patients. C'est un mode d'exercice vertueux à la fois pour les professionnels, qui ne sont pas isolés, et pour les patients, dont le parcours de soins est envisagé en équipe.

Groupe de travail ressources médicales et coordination clinique

En marge du projet de reconstruction de l'hôpital de Cosne, un groupe de travail « Ressources médicales et coordination clinique. » a été animé par le Groupement Interprofessionnel de Santé et de l'Autonomie de la Nièvre (GISA 58), une association de professionnels de santé. Le Pays a participé aux 4 réunions organisées. Ce groupe de travail a permis d'établir la nécessité d'établir des stages transversaux ainsi qu'un livret d'accueil des professionnels de santé à Cosne. Ces deux groupes de travail seront animés par le GISA en 2022 avec la participation du Pays.

La mise en place d'actions de prévention

Sensibilisation et formation aux problématiques de l'ambroisie

En 2021, 2 formations de référents territoriaux se sont tenues en partenariat avec l'ARS et la FREDON (l'association chargée par l'ARS d'assurer la prévention de l'ambroisie en Bourgogne-Franche-Comté) sur les CC des Bertranges et Loire et Allier. Le 21 octobre 2021, une visioconférence d'information des élus a permis de réunir une quinzaine d'élus du territoire.

Sensibilisation à la nutrition, au consommer local et à l'impact des choix de consommation sur l'environnement

En 2020, le Conseil de Développement a répondu à l'appel à projet santé environnement. Ce projet qui s'intitule « Sensibilisation à la nutrition, au consommer local et à l'impact des choix de consommation sur l'environnement » a été retenu. Comme son nom l'indique, les objectifs de ce projet seront de promouvoir des modes de vie sains en passant par une alimentation saine, promouvoir les connaissances des habitants du Val de Loire Nivernais sur l'environnement et les impacts environnementaux de nos choix de consommation, et, diminuer le nombre de personnes et jeunes en surpoids et obèses.

Ce projet s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du département et le Contrat de Transition Ecologique (CTE). Les partenaires identifiées sont la chambre d'agriculture, les producteurs locaux, l'Agropôle du Marault, Bio Bourgogne, le SIEEEN, les chargés de mission PCAET et le réseau de diététiciens de Résédia.

En 2021, et malgré un retard dû à la crise sanitaire, le projet est entré dans sa phase opérationnelle avec l'organisation d'ateliers introductifs en partenariat avec Resedia dans 4 centres sociaux du territoire : Saint-Pierre-le-Moutier, Magny-Cours, Imphy et le Banlay (Nevers). Les enfants ont pu y construire le projet qu'ils souhaitent effectuer et il sera mis en œuvre en 2022.

Le Pass Santé Jeunes

Le Pays Val de Loire Nivernais est membre de l'équipe projet Pass Santé Jeunes avec l'ARS et l'IREPS. Cette dynamique régionale vise à offrir aux jeunes du territoire une offre de prévention structurée, notamment autour d'un site internet.

Dans ce cadre, le Pays a organisé un comité territorial réunissant des professionnels de l'éducation et de la santé le 5 octobre 2021, qui a réuni une quinzaine de participants. Malheureusement, la crise sanitaire a entraîné l'annulation de la journée départementale du Pass Santé Jeunes qui devait porter sur la santé mentale des jeunes.

C'est également au sein de ce dispositif que le Pays a accueilli pour la première fois en 2021 5 stagiaires en service sanitaires. En 3ème année de médecine, ces jeunes réaliseront en 2022 un projet de prévention à l'E2C de Cosne-Cours-sur Loire.

L'appui et le financement de projets

Le Pays Val de Loire Nivernais participe à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ainsi qu'à celle de l'habitat inclusif.

Il accompagne les porteurs de projet santé du territoire. Cette année, il a notamment accompagné :

- L'achat d'un échographe par la MSP d'Imphy ;
- Le projet Santé droits pour tous développé autour de la MSP de Garchizy ;
- La mise en place d'une convention Pass'Sport Forme permettant de mettre en place des ateliers pour les enfants en surpoids à la MSP de Garchizy.

Il est impliqué au quotidien dans les grands projets de santé du territoire tels que la construction de la MSP de Decize ou celle de Cosne.





13 études revitalisation
centre-bourg

Revitalisation Centre-Bourg

Les études

Le Pays Val de Loire Nivernais a lancé en juin 2019 un Appel à Candidatures « Etude Revitalisation Centre-Bourg » pour soutenir financièrement et techniquement les communes dans la définition d'un projet de développement à long terme.

A la fin de l'année 2019, 8 communes ont été lauréates à cette démarche : Neuvy-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Donzy, Pougues-les-Eaux, Coulanges-lès-Nevers, Saint-Léger-les-Vignes, Magny-Cours et Chantenay-Saint-Imbert.

En 2020, toutes les études ont été lancées. Ces études de revitalisation ont donné lieu à une stratégie de développement et à l'identification des projets à inscrire au cours des futures contractualisations. Ces études ont permis d'enrichir la rédaction du projet de territoire.

Dans la continuité de son travail sur la revitalisation centre bourg, le Pays a proposé en 2021 un appel à candidature pour que les plus petites communes du territoire puissent elles aussi bénéficier d'ingénierie pour revitaliser leur village. 5 communes ont été identifiées, avec un financement du Département et du programme LEADER : Sully-la-Tour, La Marche, Germigny, Cossaye, Langeron.

L'objectif est de recruter un cabinet d'étude qui viendrait proposer un travail sur la

redynamisation des petits villages autour d'un ou plusieurs projets très structurants. Par exemple, un travail d'ingénierie sera réalisé pour la mise en place d'un bar associatif qui regrouperait des services (dépôt de pain, DAB, dépôt de produits alimentaires, salle de réunion...). Ce projet sera mis en valeur grâce à une approche globale de revitalisation via un travail sur l'aménagement paysager, l'identité du village, la mobilité à l'échelle de l'intercommunalité, les services ambulants et/ou dématérialisés, une politique sur l'habitat et l'accompagnement des particuliers etc.

Ces projets seront menés en concertation avec la population au travers d'ateliers de travail. Le Pays accompagne les lauréats dans la rédaction de leur cahier des charges et dans la sélection des cabinets d'étude.

Organisation d'Ateliers participatifs

Le Pays accompagne les communes du territoire qui le souhaitent dans l'organisation de petits événements qui participent à la revitalisation des centres bourgs. Par exemple, le Pays et la communauté de communes Cœur de Loire ont accompagné la commune de Saint Andelain dans la réalisation d'un temps de Design Thinking pour prototyper le dernier commerce du village.



La Ville à Joie

Depuis 4 ans, le Pays a engagé avec les communes une démarche globale de revitalisation des centres-bourgs avec notamment le lancement d'appels à candidature pour soutenir financièrement et techniquement les études de revitalisation des centres-bourgs.

Cette démarche concerne également les plus petites communes du territoire (moins de 1 000 habitants), qui ont bien souvent perdu leurs commerces et leurs services et qui cherchent aujourd'hui un moyen d'inverser la tendance.

L'objectif était de pouvoir mettre en place un projet concret dont les communes pourraient immédiatement percevoir les bénéfices et les retombées pour les habitants. Pour ce faire, le Pays s'est donc rapproché d'une entreprise d'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) appelée « La Ville à Joie ».

Concept et objectifs

La Ville à Joie est une initiative qui vise à ramener des services de proximité et du lien social dans les territoires qui en ont perdus. Pour cela, elle organise une tournée itinérante multi-services où s'installent sur la place de la commune, le temps

d'un après-midi ou d'une soirée, des services de proximité variés (santé, administration, sport, prévention...), des commerces et des animations (spectacles, démonstrations, débats...).

Ce type de projet est structurant pour le territoire car il est à l'échelle de l'ensemble du Val de Loire Nivernais. Il est également transversal car il traite plusieurs thématiques majeures du Pays à savoir la santé, l'attractivité et la revitalisation des centres-bourgs.

La tournée

Le Pays a rédigé un appel à candidature sur le même principe que celui réalisé précédemment dans le cadre des études de revitalisation centre-bourg, pour sélectionner 6 communes (1/intercommunalité pour respecter l'équilibre territorial).

Un comité de sélection a été constitué pour suivre le projet et sélectionner les communes. Le Département de la Nièvre était également associé à la démarche.

Une fois les six communes sélectionnées, un travail de

collaboration entre l'équipe de jeunes de la Ville à Joie et le Pays s'est instauré. La Ville à Joie a organisé la tournée dans les communes en contactant les commerces et les services avec l'aide des mairies. Le Pays a facilité les mises en relation et les contacts avec les partenaires locaux.

La tournée La Ville à Joie a donc posé ses valises dans le Pays Val de Loire Nivernais du 19 mai au 26 juin 2021. 18 dates ont été réalisées pour cette tournée dans les communes lauréates : Alligny-Cosne, Oulon, Parigny-les-Vaux, Chevenon, La Fermeté et Livry. Chaque semaine sur la place de 3 villages de 16h à 20h30, l'équipe de la Ville à Joie proposait gratuitement des services et des commerces de proximité.

Le contexte sanitaire et les difficultés à pouvoir se projeter sur les autorisations de rassemblements pendant la pandémie ont rendu particulièrement délicate la mise en œuvre de la tournée. Il a fallu faire preuve de beaucoup d'adaptabilité et de réactivité.

Les financements

Le projet a été financé par le Département de la Nièvre dans le cadre du contrat de soutien, l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Le Pays a pris en charge la prestation pour les communes. L'événement était gratuit pour les habitants du territoire.

Les impacts de la démarche pour le territoire

La tournée La Ville à Joie a connu un incroyable succès sur le territoire. Elle est arrivée dans un contexte où les gens avaient besoin de se retrouver après avoir été confinés pendant des mois, ce qui a favorisé les participants à ce type de manifestation.

Sur l'ensemble de la tournée, il y a eu 1 000 participants et 334 répondants au questionnaire distribué à chaque événement. Une étude a été rendue suite à l'analyse des résultats des questionnaires soumis aux participants. Plus de 50% des personnes interrogées considèrent qu'il y a une inaccessibilité au quotidien des services et commerces. Le manque de lien social et d'animations apparaît en grande majorité dans les résultats du questionnaire. On compte plus de 400 bénéficiaires de service sur la tournée. 90% des services présents étaient satisfaits de la démarche.

Les retombées médiatiques de cette tournée ont été à la hauteur des espérances. Pendant un mois, les articles dans la presse locale se sont succédés et les publications sur les réseaux sociaux ont explosées. Un réel engouement autour de l'événement qui a largement contribué à la promotion du territoire.

Les communes ont été ravies de la manifestation et toutes souhaitent renouveler l'expérience. Une seconde édition est d'ores et déjà envisagée pour 2022.

Pour le Pays, ce projet était une expérimentation concrète « grandeur nature » d'une action de revitalisation. Une expérimentation qui a permis à la fois de tester un nouveau modèle de tournée itinérante multiservices sur des communes de différentes tailles mais aussi d'aller à la rencontre des habitants et de leurs besoins.

L'originalité de la démarche

-  Une expérimentation inédite sur le territoire
-  Un projet fédérateur
-  Tester un nouveau modèle de services ambulants
-  Créer ou recréer du lien social sur les places des villages
-  Participer au développement d'un nouveau modèle d'actions de revitalisation pour les villages



Les Villages du futur_ Donzy

La Région Bourgogne Franche-Comté a lancé en juillet 2020 un appel à projet appelé « Village du futur ». Son objectif est d'accompagner les démarches innovantes et créatives dans les ruralités et d'expérimenter une nouvelle façon de construire des politiques publiques. 9 communes ont été retenues sur l'ensemble du territoire régional, dont une dans la Nièvre.

Le Pays a créé un groupe de travail pour répondre à cet appel à projet. L'idée était d'avoir une candidature originale : se servir d'une commune test parmi toutes les communes du territoire qui travaillent à leur revitalisation centre bourg, pour capitaliser sur la démarche « Village du futur » et la diffuser. Deux communes avaient été sélectionnées : Donzy et Pouilly sur Loire. Donzy a été retenue par la Région.

La démarche a débuté en janvier 2021.



Petites Villes de Demain

Le Pays suit les communes concernées par le dispositif de l'Etat « Petites Villes de demain ». Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie. Exemple : subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%)
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites Villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.



L'attractivité

Promotion

Le Pays Val de Loire Nivernais poursuit activement la mise en œuvre de sa stratégie d'accueil et continue de renforcer sa stratégie de promotion. En 2021, les outils utilisés sont :

- La newsletter du Pays qui s'installe durablement dans la communication. Elle est diffusée tous les deux mois pour informer sur les actions. Cinq newsletters ont été envoyées en 2021. Des newsletters « éditions spéciales » sont également déclinées pour permettre de communiquer sur une action précise et d'en faire la promotion. Une a été faite en 2021 pour promouvoir la tournée La Ville à Joie.
- La mise à jour régulières de notre site internet avec la publication de 18 articles.
- Mise à jour régulière de nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Youtube).
- Promotion des différentes actions du Pays dans la presse locale (Journal du Centre) et sur les radios locales : bacFM, Nrj et Nevers Fm.
- La création de bannières spécifiques pour nos signatures emails pour mettre en avant les projets.

Grâce à l'intensification des actions de promotion du territoire au travers les différents projets menés, le Pays a gagné en visibilité et en notoriété.

Stratégie d'accueil

Tapas 1 job 2021

Depuis plusieurs années, le Pays Val de Loire Nivernais est partenaire de l'action Tapas'1job de la Fabrique Emploi et Territoires. Pour rappel, ces rencontres permettent à des personnes en recherche d'emploi, venant d'horizons parfois très différents, de rencontrer des entreprises implantées localement. C'est un rendez-vous original, loin des codes de l'entretien de recrutement classique. Il permet, avant tout, aux participants de se constituer un solide réseau professionnel dans un cadre informel.

Malgré le contexte sanitaire difficile, une soirée Tapas'1Job a pu avoir lieu à Cosne-Cours-sur-Loire en décembre. Le Pays a relayé l'information auprès des conjoints en recherche d'opportunités sur le territoire et sur les réseaux sociaux.

Un événement convivial qui permet au Pays à la fois de rencontrer des nouveaux arrivants et de renforcer ses liens avec les acteurs locaux du territoire.

Jeu du Val de Loire Nivernais

Le Jeu du Val de Loire Nivernais est sorti en octobre 2020 et a rencontré un franc succès sur le territoire. Sa distribution s'est poursuivie en 2021 dans les différents points de ventes.

Une stratégie de relance a été mise en place avec notamment de la promotion sur les réseaux sociaux et auprès des acteurs locaux.

Le jeu est un excellent outil de promotion du territoire. Il accompagne le Pays lors de ses différentes manifestations. C'est notamment une manière ludique de présenter le territoire aux candidats au changement de vie.

Qu'est-ce que le jeu de Pays ?

Petits et grands seront séduits par la diversité des thématiques : patrimoine, géographie, gastronomie, cinéma, sport, légendes locales, célébrités, actualité... Le jeu est accessible aux enfants grâce aux questions « juniors » de 7 à 14 ans. Une manière ludique et conviviale de découvrir ou redécouvrir le territoire et d'inciter les joueurs à aller voir de leurs propres yeux les découvertes révélées dans le jeu. Le jeu se compose d'un plateau de jeu qui représente le territoire du Pays Val de Loire Nivernais (les 110 communes sont présentes) et près de 500 questions (écrites ou photos).

Accompagnement des candidats au changement de vie

Le site internet du Pays Val de Loire Nivernais est une porte d'entrée pour les candidats au changement de vie. La notoriété du Pays grandissant, de plus en plus de personnes sollicitent le Pays via le formulaire de contact.

L'accompagnement est primordial, c'est pourquoi une fiche contact a été mise en place. Un temps d'échange avec le candidat permet de mieux comprendre son besoin

d'accompagnement en fonction de son projet professionnel et personnel.

Suite à l'entretien, le Pays facilite la mise en relation avec les bons interlocuteurs et les partenaires locaux.

Participation à une session d'accueil des néerlandais rencontrés lors du salon de l'émigration d'UTRECHT

Depuis plusieurs années, la Région Bourgogne Franche Comté participe au salon de l'émigration d'Utrecht aux Pays-Bas pour promouvoir son territoire à des Néerlandais désireux de venir s'y installer. Suite à cela, le Conseil Départemental de la Nièvre, aidé des deux Pays, propose aux néerlandais rencontrés sur le salon et ayant des projets d'installation dans la région, une session d'accueil sur le territoire. L'objectif des sessions est de les accueillir, les accompagner et leur proposer des rencontres avec des partenaires institutionnels ou d'autres néerlandais déjà installés. Ces échanges permettent aux participants d'évoquer leur projet et d'obtenir des réponses concrètes.

Le salon a été annulé en 2021 en raison du contexte sanitaire.

Participation à l'opération « Essayez La Nièvre »

L'opération « Essayez la Nièvre » a été reconduite en 2021. Pour rappel, Nièvre Attractive a lancé une nouvelle opération intitulée « Essayez La Nièvre ». Le Pays est un des partenaires de l'événement. Les autres partenaires sont les intercommunalités du Département et les offices de tourisme. L'objectif est de sélectionner des familles qui viendront profiter d'un séjour offert

dans une belle maison au cœur de la Nièvre. Cette opération offre à des citoyens qui veulent quitter la ville pour des espaces plus verts, un « avant-goût » de la nouvelle vie qu'ils pourraient commencer à la campagne.

Toutes les familles sélectionnées suite à leur inscription sur le site internet ont un projet de changement de vie à plus ou moins long terme. Durant leur semaine dans la Nièvre, elles profitent d'un accompagnement personnalisé qui leur permet de découvrir le territoire, ses infrastructures, ses potentialités, ses élus et ses acteurs économiques pour leur permettre de concrétiser leur projet d'installation.

Le Pays a tenu un stand lors des deux « Garden Party » organisées pour les familles accueillies en 2021. Cela a permis de les rencontrer et de faire la promotion du territoire. Le jeu du Val de Loire Nivernais a notamment été utilisé pour une présentation plus ludique auprès des familles.

AJITER : « Faciliter l'Accueil des Jeunes adultes et de leurs Initiatives dans les Territoires Ruraux »

Dans le cadre de la réécriture de son projet de territoire, le Pays s'est lancé dans une réflexion sur la thématique de l'accueil des jeunes en milieu rural. Un sujet transversal avec les démarches de revitalisation centre-bourg déjà engagées. Cette question n'avait pas encore été exploitée au Pays.

C'est pour cela que le Pays a répondu fin 2020 à l'appel à projet AJITeR (faciliter l'Accueil des Jeunes adultes et de leurs Initiatives dans les Territoires Ruraux), lancé par l'association de l'ADRETS pour bénéficier d'un accompagnement gratuit.





L'objectif était de réussir à mobiliser les élus et la société civile autour des enjeux de l'accueil des jeunes adultes, d'aider les collectivités à faciliter l'installation de ces jeunes sur le territoire mais aussi d'identifier et de diffuser des bonnes pratiques.

Plusieurs réunions de travail ont été réalisées tout au long de cet accompagnement. Il y a un réel engouement sur le territoire pour cette question « des jeunes » qui est une thématique transversale regroupant la revitalisation centre-bourg, la santé ou encore l'attractivité.

L'ensemble des participants ont approuvé cette réflexion et sa pertinence avec les enjeux liés à l'accueil de nouvelles populations. Ils se sont montrés prêts à travailler collectivement sur le sujet.

Le Pays va donc continuer à explorer ce sujet pour ensuite expérimenter des actions sur le territoire. Plusieurs pistes de travail sont à l'étude (recensement des acteurs jeunesse et de leurs actions, réseaux d'ambassadeurs, actions en lien avec les revitalisations centres-bourgs).

La mobilité



Pour répondre aux enjeux en matière de mobilité (une mobilité inclusive, un territoire attractif pour nos actuels et futurs habitants, un accès aux services publics garanti pour tous, une réduction de l'impact environnemental de la mobilité sur le territoire), le Pays Val de Loire Nivernais a la volonté d'expérimenter de nouvelles mobilités durables, à l'échelle d'un territoire cohérent.

Pour ce faire, le Pays a recruté au cours de l'été 2021 un chargé de mission afin d'accompagner les intercommunalités dans la prise de compétence mobilité suite à la Loi d'Orientations des Mobilités et réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire.

Le diagnostic devrait permettre d'identifier les enjeux et besoins du Pays afin de lever les freins de ce secteur, notamment pour ce qui concerne les personnes à mobilité réduite ou la mobilité inclusive et par ce fait, de garantir à tous la liberté de déplacement sans contrainte.

Le Pays Val de Loire Nivernais cherche également à mettre en place des solutions pour développer l'intermodalité, les mobilités durables, les transports en commun et l'autopartage dans l'objectif de réduction de la part de l'autosolisme.

À cette fin, le Pays souhaite identifier des propositions d'actions en matière de mobilité à l'échelle des intercommunalités. C'est dans ce cadre qu'une rencontre avec les services des intercommunalités a été réalisée pour mieux connaître les besoins et problématiques propres à chaque territoire. De plus, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des communes du Pays pour connaître leurs projets et attentes afin de faire le lien entre ces dernières et les intercommunalités dont elles font parties.

Il s'agit de faire émerger des solutions innovantes de mobilités répondant aux besoins identifiés.



Le Pays d'Art et d'Histoire



Dans son rôle de promotion et de coordination, le Pays Val de Loire Nivernais envisage une candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH). Sur son territoire, le territoire compte déjà deux communes labellisées Villes d'Art et d'Histoire : la Charité-sur-Loire et Nevers.

La volonté du Pays Val de Loire Nivernais est, avant d'engager tout travail de candidature, de lancer une étude d'opportunité pour répondre à quatre questions essentielles :

- Les grandes thématiques patrimoniales
- Le périmètre
- La gouvernance à adopter
- La feuille de route pour la suite de la démarche

Pour se lancer dans cette étude, le Pays a souhaité se faire accompagner de professionnels issus de spécialités diverses et transversales et a retenu le cabinet Atopia, cabinet d'urbanisme. Il s'est associé avec deux cabinets d'architectes et un cabinet de tourisme, ce qui permet une très grande transversalité sur cette étude.

Cette démarche a été lancée le 5 février 2020 à La Charité-sur-Loire. De nombreuses rencontres et visites du territoire ont été effectuées par le cabinet. Des ateliers avec les acteurs ont notamment été organisés à l'automne 2020.

La crise sanitaire a cependant freiné l'avancement de l'étude, s'agissant notamment des concertations et réunions du comité de pilotage, pas toujours possibles en visioconférence.

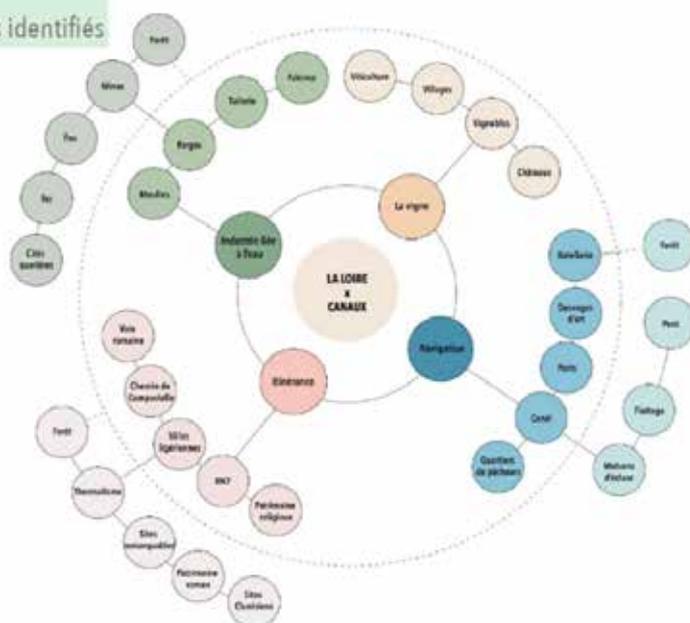
Les réunions qui se sont tenues en 2021 ont fait émerger un axe central qui pourrait concerner l'ensemble du Pays : La Loire et les canaux, déclinée en 4 grandes thématiques :

- La vigne
- L'industrie liée à l'eau
- La navigation
- L'itinérance

L'étude devrait s'achever en 2022, avec une feuille de route détaillée, permettant aux élus de déterminer l'opportunité pour le Pays de s'engager dans une telle démarche.



Les thèmes identifiés



NEVERS VAL DE LOIRE (RE)VIVRE ET TRAVAILLER



Territoires d'industrie



Le Pays Val de Loire Nivernais a réalisé deux nouveaux supports de communication, destinés à faire la promotion du territoire : un film et une brochure.

Un projet collectif mené avec les industriels et les collectivités pour se doter de nouveaux outils pour attirer de futurs collaborateurs et leurs compétences.

Ils ont été réalisés dans le cadre du contrat Territoires d'Industrie Nevers Val de Loire, un contrat signé entre les différents partenaires (Région, Etat, intercommunalités et industriels). Ce projet collectif (dont le Pays fait partie) s'attache à la promotion, la valorisation et le développement de l'industrie sur le territoire. Plusieurs actions ont été engagées parmi lesquelles la réalisation d'un film et la création d'une brochure.

Pour mener à bien les deux actions, le Pays a constitué un groupe de travail composé du chef de projet Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire, de Nevers Agglomération ainsi que du Pays. Deux référents industriels ont également suivi le bon déroulé des actions.

La brochure

Le groupe de travail a rédigé un cahier des charges précis. Le Pays a ensuite lancé un marché public pour élaborer cette brochure de promotion et sélectionné en février 2021 le prestataire.

La mission du prestataire :

Réaliser une brochure pensée sous l'angle «Vivre et travailler» qui sera à disposition des entreprises et de leurs services RH, dans leur phase de recrutement et de séduction, à destination de futurs collaborateurs. Cette brochure doit permettre de montrer une image positive du territoire, favorable à un épanouissement professionnel, personnel et familial. L'objectif est que le candidat puisse se projeter sur le territoire et accepte l'offre d'emploi pour laquelle il a été retenu ou bien implante son activité sur le territoire. Cette brochure doit donc être aspirationale et rassurante.

Le déroulé de la mission :

Le groupe de travail a été impliqué et engagé dans cette mission pendant près de 9 mois. Pour s'imprégner du territoire, une journée de lancement a été organisée pour l'agence. Une immersion grandeur nature avec un circuit personnalisé devait leur permettre de mieux appréhender les atouts du territoire et ainsi faciliter la rédaction du contenu.

Le groupe de travail a été très facilitateur avec l'agence en leur envoyant beaucoup de données, de photos et un grand nombre d'informations préalablement récoltées auprès des acteurs locaux. Les échanges ont été nombreux pour leur expliquer au mieux les enjeux du territoire et ainsi obtenir la prestation pour laquelle l'agence avait été retenue. De nombreuses relectures et réécritures ont été nécessaires pour aboutir à une brochure qualitative pour promouvoir le territoire et ses richesses.

Après plusieurs mois de travail collectif, elle a été finalisée en novembre 2021.

Véritable outil de séduction, cette brochure a un petit côté impertinent avec une grande place laissée aux idées reçues mais pas seulement, elle offre aussi des témoignages et des informations à picorer tout au long de la lecture. Quant aux nombreuses photos du territoire elles plongeront les lecteurs au cœur des paysages nivernais en les rapprochant un petit plus de leur rêve de changement de vie.

Le film

La réalisation du film promotionnel s'est basée sur un film réalisé en 2019 par le Pays, plébiscité par les industriels qui ont jugé pertinent de se servir de l'existant.

Le groupe de travail a réalisé un brief pour ce nouveau film car même s'il reprend beaucoup d'éléments, certaines parties sont nouvelles. En effet, la partie « travailler » a dû être créée et a nécessité une attention particulière. Une partie logement a également été ajoutée. Tout comme la brochure, le film est pensé sous l'angle « vivre et travailler ».

5 minutes pour séduire et convaincre, c'est donc le pari relevé

L'alimentation

En 2021, le Pays a répondu à un appel à projet pour pouvoir bénéficier d'une formation pour mettre en place un Projet Alimentaire Territorial et a été lauréat.

L'objectif de l'Etat est d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante qui doit être produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Les objectifs sur le territoire sont de coordonner les acteurs locaux sur une thématique transversale, soutenir les circuits courts et les produits locaux dans les cantine et l'installation d'agriculteur et enfin de créer de la valeur ajoutée en termes d'attractivité.

Il s'agit notamment de bénéficier d'un soutien pour un chef de projets. Ses missions consisteront à réaliser un diagnostic alimentaire du territoire, à élaborer une stratégie alimentaire en concertation avec les acteurs, à élaborer le programme d'actions et la recherche de financements.

pour ce nouveau film promotionnel qui vient compléter, avec la brochure, la projection dans cette future vie. Il est également disponible dans une version teaser de 30 secondes.

Le film a été finalisé au mois de novembre 2021.

La présentation au Comité Local Territoires d'Industrie

Le film et la brochure ont été présentés officiellement aux élus et aux industriels lors du Comité Local Territoires d'industrie.

Ces deux nouveaux supports de communication sont donc complémentaires et répondent aux principales attentes des candidats, qui ont parfois besoin d'être rassurés sur leur vie future (interrogation sur le logement, les déplacements, l'éducation, les loisirs, la vie quotidienne, l'emploi du conjoint ...).

Une recette gagnante avec tous les ingrédients pour déclencher un coup de cœur et donner envie de venir s'installer sur le territoire et d'enfin oser changer de vie !





Le fonctionnement de la structure

Les commissions

ACCUEIL/ATTRACTIVITE

- Référent conseil de développement : Mme LAROCLETTE
- Référent(s) élus : Mme CROTTET-FIGEAT
- Référent de l'équipe : Marion LOISY

SANTÉ

- Référent conseil de développement : M. BILLET
- Référent(s) élus : M. THURIOT et M. GUYOT
- Référent de l'équipe : Audrey JAVIER

REVITALISATION CENTRE-BOURG

- Référent conseil de développement : Mme ROCHARD
- Référent(s) élus : M. LOCTIN
- Référent de l'équipe : Juline LEBRUN

MOBILITÉ

- Référent conseil de développement : M. BARBIER
- Référent(s) élus : M. PASQUET
- Référent de l'équipe : Antoine CONTINANZA

FINANCES

- Référent conseil de développement : Mme LAROCLETTE, M. MARTINAT et M. MICHEL
- Référent(s) élus : M. BILLARD
- Référent de l'équipe : Mani CAMBEFORT

ALIMENTATION

- Référent conseil de développement : M. MARTINAT et M. COURAULT
- Référent(s) élus : M. FRAGNY
- Référent de l'équipe : Marie ROUX

Animées par le Conseil de Développement, ces commissions se réunissent tout au long de l'année pour réfléchir sur les futures actions à mener sur les différentes thématiques. Elles rassemblent à la fois des élus, les membres de la société civile et les techniciens. Au-delà du partage d'informations, d'échanges d'idées, elles peuvent également prendre la forme d'ateliers participatifs.

En 2020, suite aux élections municipales et à la mise en place de la nouvelle gouvernance du Pays, elles devaient prendre une autre forme pour gagner en efficacité. En raison de la crise sanitaire, cette réflexion a été remise à plus tard. Pour la même raison, toutes les commissions ne se sont pas réunies en 2020, la visioconférence n'étant pas toujours propice aux échanges. Le contexte sanitaire s'améliorant progressivement, les commissions ont commencé à être relancées en 2021. En 2022, il est prévu un renforcement des commissions (avec notamment la mise en place d'une commission alimentation).



Commission santé

Comme chaque année, les acteurs et opérateurs de santé se regroupent deux fois par an à l'initiative du Pays pour réfléchir de manière collective aux projets afin de résoudre les problématiques du territoire.

Ces réflexions ont lieu sous la forme de commission santé. En 2021, une commission s'est tenue le 12 janvier 2021 en partenariat avec le Laboratoire du Mouvement, et a permis de faire découvrir cet équipement de pointe dont dispose le territoire.

Suite à cette rencontre, plusieurs partenariats ont été mis en place entre des communes du Pays et le laboratoire du mouvement.

Commission revitalisation centre-bourg

Le 4 novembre 2021 s'est tenue une commission de revitalisation du centre bourg. Toutes les communes du territoire impliquées dans cette démarche ont été conviées à participer à cet événement, l'objectif étant d'organiser un temps d'échange commun sur cette thématique. Les communes ont pu présenter leurs études et leurs projets.

L'organisation d'atelier de revitalisation centre bourg et d'un séminaire en 2022 ont également été évoqués.

Commission finances

La commission finances s'est réunie 1 fois en 2021 : le 1er décembre.

✕ Les réunions des agents de développement



Le Pays organise, depuis de nombreuses années, des rencontres techniques à destination des agents de développement des intercommunalités et animateurs centre-bourg.

Ces réunions participatives ont pour objectif de créer des synergies entre les territoires, d'échanger sur les nouveaux dispositifs mis en place et de travailler en amont sur les futurs projets. Le Pays s'assure ainsi de la bonne coordination des projets sur le territoire avec ces différentes structures. Ces réunions permettent également de préparer les futures contractualisations et d'être vigilants aux attentes et besoin du territoire.

En 2021, deux réunions d'agents de développement se sont tenues, une visio conférence au printemps et une à l'automne à la Charité-sur-Loire.

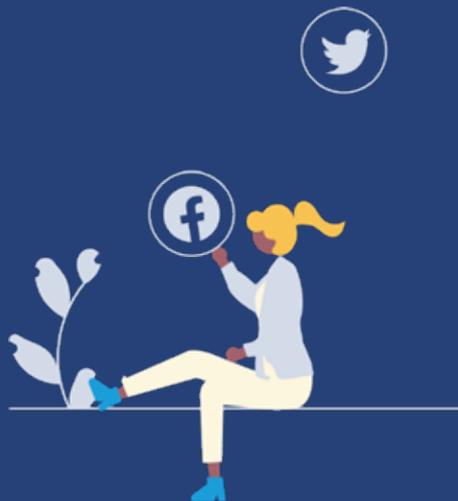
Les faits marquants

JANVIER | Commission Santé, visio conférence sur la maladie de Lyme, lancement de l'étude de revitalisation centre-bourg de Coulanges-Lès-Nevers, lancement du projet AJITeR, rendu de l'étude de revitalisation centre-bourg de Pouilly-sur-Loire

MARS | Rendu de l'étude de revitalisation centre-bourg de Pougues-Les-Eaux, lancement de l'appel à candidature La Ville à Joie

MAI | Le Pays signataire du Pacte Territorial d'Insertion, rendu de l'étude de revitalisation centre-bourg pour Pouilly-sur-Loire, lancement de la tournée La Ville à Joie, rendu de l'étude de revitalisation de Donzy

JUILLET | Apéro avec les internes en médecine, stand sur l'opération Essayez la Nièvre, sondage en ligne pour le projet de territoire



SEPTEMBRE | Appel à candidature revitalisation centre-bourg pour les petites communes, conférence des maires, assemblée générales du Conseil de Développement du Pays, weekend découverte de la Nièvre pour les internes en médecine

OCTOBRE | Promotion du jeu du Val de Loire Nivernais, conférence sur l'Ambroisie, les internes en médecine invités à un match de l'USON

FÉVRIER | Lancement des ateliers avec Donativo, lancement de l'étude de revitalisation de Chantenay-Saint-Imbert

AVRIL | Le président du Pays Val de Loire Nivernais Eric Guyot interviewé par France 3 Bourgogne sur la recherche de médecins

JUIN | La tournée La Ville à Joie, Donzy, village du futur



AOÛT | Rencontre avec le Préfet et le délégué départemental de l'ARS afin d'échanger sur l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé, Rencontre entre l'équipe de la Maison de Santé d'Imphy & le sous-préfet à la Relance pour présenter le projet d'achat d'un échographe, stand sur l'opération Essayez la Nièvre

NOVEMBRE | Intervention du bureau d'études Soliha, comité de pilotage du CRTE, présentation du film et de la brochure Territoires d'industrie, commission revitalisation centre-bourg

DÉCEMBRE | Remise du trophée de l'innovation territoriale aux EGPP pour le projet La Ville à Joie, communes lauréates à l'appel à candidature revitalisation centre-bourg, atelier participatif à St Andelain, soirée Tapas'1job, signature du CRTE

L'équipe technique en 2021



Mani Cambefort
Directeur



Sabrina CHARPENTIER
Assistante Administratif/Financier/Communication



Juline LEBRUN
Chargée de Développement Territorial



Marion Loisy
Chargée de Promotion Territoriale



Simon Goldenberg
Animateur LEADER GAL BN



Marion Duval
Animatrice LEADER GAL NSN



Audrey Javier
Chargée de mission Santé (depuis le 19 avril)



Antoine Continanza
Chargée de mission mobilité (depuis le 1er septembre)



Camille TOUCHAIS
Chargée de mission Santé (jusqu'au 13 mars)



Johan DEHAUT
Gestionnaire LEADER (50% GAL PNSN / 50% GAL PBN)
(jusqu'au 12 mai)

Le bilan financier de l'année 2021

Bilan 2021 du Pays

Chap/art	Dépenses de fonctionnement	BP 2021	CA 2021
011	Charges à caractère général	205 119,19 €	77 905,49 €
6042	Achats prestations de services	203 099,19 €	75 989,40 €
611	Contrats prestations services	920,00 €	784,30 €
6156	Maintenance	500,00 €	531,79 €
6281	Concours divers (cotisations)	600,00 €	600,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 250,00 €	0,00 €
6413	Personnel non titulaire	20 444,00 €	0,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	7 302,00 €	0,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	2 044,00 €	0,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 460,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	215 591,55 €	65 504,40 €
6531	Indemnités	5 900,00 €	5 282,64 €
6533	Cotisations de retraite	400,00 €	221,76 €
6574	Subvention de fonctionnement aux associations (Conseil de Développement)	209 291,55 €	60 000,00 €
		451 960,74 €	143 409,89 €
Chap/art	Recettes de fonctionnement	BP 2021	CA 2021
74	Dotations, subventions, participations	348 726,92 €	201 008,70 €
74718	Participat° Etat	51 445,00 €	0,00 €
7472	Subvention région	36 000,00 €	0,00 €
7473	Subvention département	38 426,00 €	0,00 €
74751	Participations statutaires group. communes	201 008,70 €	201 008,70 €
7477	Fonds européens	21 847,22 €	0,00 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	103 233,82 €	103 233,82 €
		451 960,74 €	304 242,52 €



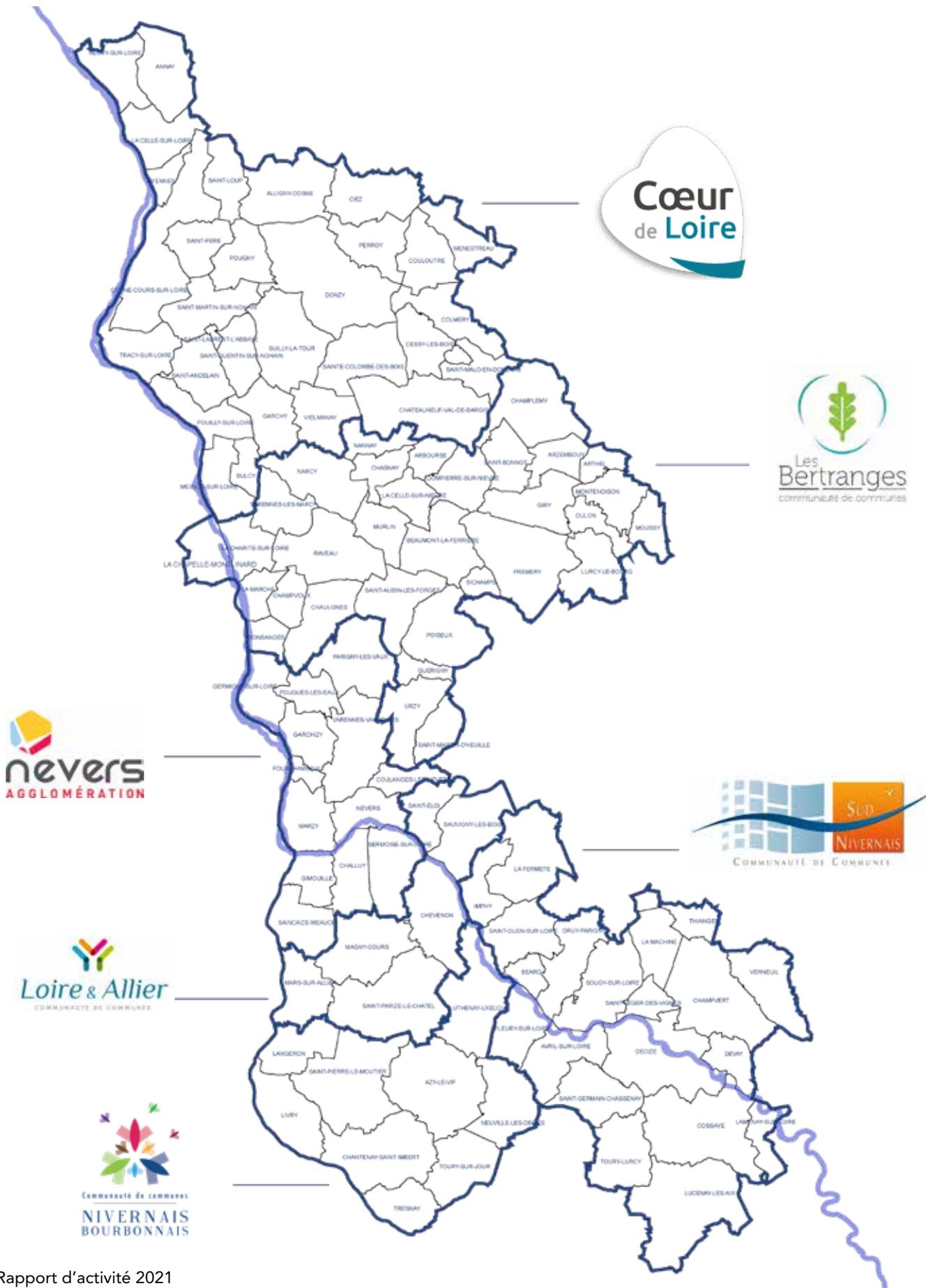
Bilan 2021 du Conseil de Développement

Budget prévisionnel 2021 approuvé par le CA du 23 mars 2021

CHARGES	BP 2021
60- Achats	111 119,80 €
604000 - Achats d'études et de prest. de services	49 353 €
606100 - Fournitures non stock.eau énerg.	3 300 €
606140 - Carburant	1 700 €
606300 - Fournit. Entretien et petit équipement	1 500 €
606400 - Fournitures administratives	700 €
606800 - Autres fournitures (CNGE, congrès des internes, week-end des internes)	54 566,80 €
61 – Services extérieurs	34 966 €
613200 - Locations immobilières	13 200 €
613500 - Locations mobilières	1 100 €
613520 - Location véhicule	5 016 €
614000 - Charges locatives	150 €
615200 -sur biens immobiliers	- €
615520 - Entretien véhicule	-
615600 - Maintenance	12 900 €
61600 - Primes d'assurance	2 260 €
618100 - Documentation générale	240 €
618300 - Documentation technique	100 €
62 – Autres services extérieurs	24 830 €
621100 - Personnel intérimaire	- €
622600 - Honoraires	9 230 €
622700 - Frais d'actes et de contentieux	50 €
622800 - Autres honoraires	- €
623100 - Annonces et insertions	200 €
623300 - Foires et expositions	- €
623400 - Cadeaux dons	200 €
623800 - Divers (pourboires, dons courants)	- €

RESSOURCES	MONTANT
70 — Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	- €
74-Subventions d'exploitation	538 234,81 €
741200 - Ingénierie Animation (REGION)	59 370 €
741205 - Subvention PETR	209 291,55 €
741206 - Subvention Europe FEADER - LEADER ingénierie	127 889,33 €
CNGE, Congrès	20 456 €
LEADER - Jeu de Pays	- €
741ARS - Subvention ARS	38 500 €
Week-end des internes	6 500 €
Animation	22 000 €
Expérimentation Ville à Joie	10 000 €
741REG - Subvention Région	5 000 €
Région WE interne	5 000 €
741DEP - Subvention Département	79 219,93 €
Poste Direction	60 000 €
Expérimentation Ville à Joie	14 105,93 €
CNGE, congrès	5 114 €
741-ETAT- Subvention Etat	18 964 €
ADEME AAP Santé Environnement	6 982 €
CPAM expérimentation ville à joie	5 000 €
DREAL AAP Santé Environnement	6 982 €

Le Pays Val de Loire Nivernais





Les financeurs :



www.accelerateurdeprojet.fr

Pays Val de Loire Nivernais

PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS

25, rue Benoît Frachon
58 640 Varennes-Vauzelles

03 86 21 20 69
contact@valdeloirenivernais.fr

Retrouvez-nous sur    

